



FAC

FOYER ANTOINE COURT
26 avenue du Maréchal Joffre, 78250 Meulan

COUPON RÉPONSE

(à retourner à : Fondation du protestantisme, 47 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09)

Nom, prénom/société :

Adresse :

E-mail :

fait un don de € à la Fondation Jacqiv pour le projet de rénovation énergétique (changement des fenêtres et des radiateurs) et la poursuite des travaux de mise aux normes (issues de secours supplémentaires et création de studios accessibles aux handicapés) du Foyer Antoine Court.

J'accepte que le don soit affecté à un autre projet d'intérêt général du Foyer Antoine Court soutenu par la Fondation Jacqiv au cas où le montant du projet de rénovation énergétique et de poursuite des travaux de mise aux normes serait déjà couvert par les dons reçus.



Merci de libeller votre chèque à « Jacqiv/Fondation du Protestantisme », d'indiquer sur un post-it « projet de rénovation énergétique et mise aux normes du Foyer Antoine Court » et de l'envoyer avec le coupon à

Fondation du protestantisme, 47 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09

NB : la fondation Jacqiv (« Jusqu'à ce qu'il vienne ») est une fondation individualisée de la Fondation du protestantisme. À ce titre, **les dons qu'elle perçoit ouvrent droit à une réduction de :**

- ☞ **l'Impôt sur le Revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- ☞ **l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€ ;
- ☞ **l'Impôt sur les sociétés** à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT.

La Fondation du Protestantisme vous fera parvenir un reçu fiscal correspondant à votre don.

Fait à, le

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service de la Fondation du protestantisme. Seul les responsables du projet que vous avez décidé de soutenir seront destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du protestantisme s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de la Fondation Individualisée, pour le cas où le projet soutenu n'aboutirait pas. La Fondation du Protestantisme s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 4% du montant des dons reçus.